

UNION SYNDICALE - SERVICE PUBLIC EUROPEEN - BRUXELLES

AVENUE DES GAULOIS, 36 - 1040 BRUXELLES - TEL. 02/733.98.00 - FAX. 02/733.05.33

us@unionsyndicale.eu

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ADHÉRENTS DE L'UNION SYNDICALE BRUXELLES tenue, en deuxième convocation, à Bruxelles (Berlaymont) le 7 juillet 2015

Ouverture de l'Assemblée

Félix GERADON, secrétaire général adjoint de l'USB, ouvre la séance à 12h30.

Dans la mesure où le président de séance et le secrétaire de séance désignés lors de la première convocation de l'assemblée générale ne sont pas présents, il annonce qu'il convient d'abord de désigner un nouveau bureau de séance.

- Président de séance : vote par acclamation : Nicolaos LOUKAKIS
- Secrétaire de séance : vote par acclamation : Félix GERADON

1. Proposition de modification des statuts de l'Union syndicale Bruxelles, soumises par le Comité exécutif

Félix GERADON explique les modifications proposées, soit à la demande de la Commission de contrôle financier, soit pour modifier la procédure électorale afin de faciliter le vote des adhérents en délégation et d'adapter la composition du Comité exécutif compte tenu du nombre croissant d'adhérents au SEAE.

Un adhérent indique n'avoir de problèmes qu'avec une seule modification, à savoir l'augmentation du nombre de membres du Comité exécutif. Il préférerait que le rééquilibrage en faveur du SEAE se fasse en enlevant des sièges aux autres sections pour que le Comité exécutif soit moins nombreux et puisse travailler plus efficacement. Il regrette que le Comité exécutif compte un certain nombre d'élus qui ne sont pas réellement engagés alors qu'ils se sont présentés au suffrage des adhérents.

Bernd LOESCHER explique alors que la taille du Comité exécutif a déjà été réduite il y a quelques années et que, au vu de l'évolution du nombre d'adhérents au SEAE, le Comité exécutif n'a pas jugé utile de bouleverser à nouveau la répartition des sièges et a préféré se limiter à cet ajout d'un membre. Il indique également que beaucoup d'élus, qui ne sont pas détachés, apportent une contribution précieuse au Comité exécutif.

Le président passe alors au vote et les propositions sont adoptées en bloc à la majorité des deux tiers, avec deux voix contre.

2. Proposition de modification du règlement électoral de l'Union syndicale Bruxelles, soumises par le Comité exécutif

Félix GERADON présente les modifications, qui consistent à transcrire dans le règlement électoral l'allongement de la période électorale qui vient d'être adoptée et à rectifier dans le règlement électoral des références aux statuts ou des citations des statuts qui n'avaient pas été adaptées alors que les statuts avaient été modifiés.

Un adhérent considère qu'il serait préférable que le président du bureau électoral soit désigné par le bureau lui-même plutôt que par l'assemblée générale, afin que le bureau puisse plus facilement réagir si, pour l'une ou l'autre raison, le président n'a pas la disponibilité nécessaire.

Félix GERADON indique que la désignation par l'Assemblée générale permet au président d'être immédiatement opérationnel et de convoquer le bureau électoral très rapidement.

Le président passe alors au vote et les propositions sont adoptées en bloc à l'unanimité.

En l'absence de point "Divers", le président remercie les adhérents présents pour leur participation et lève la séance à 13h05.

Félix GERADON
Secrétaire de séance

Nicolaos LOUKAKIS
Président de séance